

Associations féminines valaisannes : appel à la solidarité

Autor(en): **Biollay, Madeleine**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **73 (1985)**

Heft [11]

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-277733>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ASSOCIATIONS FEMININES VALAISANNES : APPEL A LA SOLIDARITE

Mardi, 1er octobre dernier, avait lieu à Martigny, dans le cadre du Comptoir, la traditionnelle rencontre valaisanne des femmes. De nombreuses déléguées des associations féminines de notre canton s'étaient donné rendez-vous à la salle communale de la ville pour l'apéritif de bienvenue offert par les autorités martigneraises et l'administration du Comptoir.

En introduction de la partie officielle, organisée par le comité du Centre de liaison des Associations féminines valaisannes, la présidente rappela que l'acceptation du nouveau droit matrimonial était, en même temps qu'une victoire progressiste réjouissante, un point de départ vers une participation plus active des femmes à la vie sociale, économique et politique du pays.

De ce grand pas en avant sur la renaissance concrète des droits égaux de l'épouse découle pour les citoyennes un **devoir d'information et d'ouverture**, non seulement pour l'environnement immédiat : commune, canton, pays, mais sur le monde entier, en se sentant solidaires des souffrances et injustices de notre planète.

Laurence Deonna, journaliste-reporter-écrivain*, était la conférencière de cette rencontre ; spécialiste de la condition féminine en pays d'Islam, elle a passionné ses auditrices en leur décrivant la situation réelle des femmes musulmanes.

Subissant la loi du Coran, vieille de 13 siècles, nos sœurs d'Islam souffrent encore davantage aujourd'hui de cette oppression depuis le net retour en arrière des pays arabes en réaction contre les mœurs occidentales.

Parlant surtout du Yémen du Nord, de la Haute-Egypte, de la Tunisie et de l'Ouzbékistan soviétique où elle a voyagé longuement, Laurence Deonna nous dévoile, pratiquées sur les femmes, des mutilations barbares et inhumaines, contraires aux Droits de l'Homme, et qu'aucun argument « traditionnel » ne peut justifier, pratiques qui sont généralement

passées sous silence dans les conférences politiques. Notre amie journaliste, Françoise Bruttin, les résume excellemment : « Selon les pays et les sectes, l'application en est différente. Mais la Musulmane orthodoxe sera cette fillette pas encore nubile que son père vend déjà au plus offrant ; au Yémen, le mariage est devenu un vrai racket. Puis cette femme voilée, cloîtrée, vivant dans la crainte d'être répudiée quand elle n'aura plus l'heur de plaire à son seigneur et maître.

» Si en Tunisie, le président Bourguiba, sensible au triste sort de la femme, s'est efforcé d'améliorer sa condition et a notamment interdit la polygamie, dans les pays limitrophes de l'Afrique noire, l'on pratique encore les atroces mutilations sexuelles : excisions et infibulations.

» Ces coutumes oppressives et cruelles infligées au sexe féminin ne semblent battues en brèche que dans les pays où le régime communiste s'est substitué à la loi coranique, dans la République soviétique d'Ouzbékistan par exemple. Un fait qui devrait interpeller les Occidentales ».

Le CLAF pose la question à ses associations-membres : si nous, citoyennes d'un pays privilégié, nous ne nous sentons pas solidaires des femmes infortunées d'Islam, qui le sera jamais ?

Et que pouvons-nous faire ?

(Communiqué du Centre
de liaison des Associations
féminines valaisannes,
Madeleine Biollay)

* Le Yémen que j'ai vu — Rachel et Fatma, la guerre à deux voix.

ELECTIONS A GENEVE

Vingt-quatre femmes ont été élues au Grand Conseil lors des récentes élections. Elles sont donc 24 %, puisqu'il y a 100 députés. Mais après l'élection au Conseil d'Etat des têtes de liste des prin-

cipaux partis elles seront 25 avec la libérale Anne Chevalley, 2e des viennent ensuite et sans doute 26 avec la démocrate chrétienne Hélène Braun-Roth, 1re des viennent ensuite. A la fin de la dernière législature, les femmes étaient 27. Il y a donc un léger recul.

Etre une femme n'est pas un handicap : sur 311 candidats, il y avait 71 femmes, soit 22,8 %. 24 % sont élues, et ceci malgré le courant d'extrême droite qui a caractérisé ces élections.

Le parti socialiste est stupéfait : 61 % des députés élus sont des femmes (11 sur 18 sièges). Les 7 hommes rescapés de ce raz-de-marée féministe font la grimace. « J'espère qu'on pourra au moins placer un homme dans chaque commission » s'est exclamé le président de la fraction.

Voici les noms des élues par parti, avec la place qu'elles ont obtenue :

- **Parti démocrate-chrétien (13)*** :
**3. Dayer Andrée, médecin, députée, vice-présidente du parti DC ; 10. Beck-Henry Marie-Laure, mère de famille, députée ; 13. Vali Monique, secrétaire générale de la Fondation officielle de la Jeunesse.
 - **Parti socialiste (18)** : 3. Torracinta-Pache Claire, conseillère municipale Bernex, co-responsable librairie ; 4. Born Liselotte, députée, professeur au Conservatoire de musique ; 5. Suter-Pleines Erika, députée, assistante sociale ; 6. Martin Denise, conseillère municipale Onex, écrivain public ; 7. Berenstein-Wavre Jacqueline, députée, enseignante retraitée ; 9. Brunner Christiane, députée, avocate ; 12. Stroumza Anni, députée, architecte-urbaniste ; 13. Damien Jaqueline, députée, comédienne ; 14. Savoy Irène, députée, responsable agence de presse ; 15. Luchetta-Rentchnik Claire, députée, secrétaire ; 16. Vimmic Nathalie, avocate.
 - **Parti libéral (19)** : 6. Luscher Béatrice, députée, conseillère municipale, Troinex, enseignante ; 13. Humbert Yvonne, agricultrice, conseillère municipale, Genthod ; 18. Mottet-Durant Geneviève, députée, adjointe au maire, Avully.
 - **Parti écologiste (8)** : 8. Leuenberger Sylvia, 33 ans, logopédiste, Vandœuvres.
 - **Parti radical (15)** : 9. Saudan Françoise, président du Parti radical genevois.
 - **Parti du travail (8)** : 5. Deuber-Pauli Erica, candidate indépendante, historienne d'art ; 7. Johner Liliane, députée, employée.
 - **Vigilance (19)** : 7. Jacquiard-Renevier Jacqueline, députée, conseillère municipale, Genève ; 17. Burkin Carmen, comptable, Grand-Lancy ; 19. Bobillier Jeanine, secrétaire, Meyrin.
- * Nombre de sièges obtenus par le parti.
** Place de la députée dans les résultats officiels.

ABONNEZ-VOUS !

POUR LE RECEVOIR CHEZ VOUS 1 année

Fr. 38.—

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

N° postal et lieu : _____

J'ai eu ce journal : par une connaissance ☐ Au kiosque ☐

A renvoyer à FEMMES SUISSES, case postale 323, 1227 Carouge